

Province de Québec
MRC d’Abitibi-Ouest
Municipalité d’Authier

Procès-verbal de la 12^e séance ordinaire du conseil municipal d’Authier, tenue le 2 décembre 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence de la mairesse, madame Cindy Demers, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Louise Gaudet, Véronique Hince et, messieurs Ghislain Désaulniers et François Deschênes.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière, et Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe.

-
1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2026-01 concernant l’imposition du taux de taxation et de compensation pour l’exercice financier 2026.
 - 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-02 concernant le traitement des élus municipaux.
 - 3.5 Adoption des quotes-parts de la MRCAO pour l’année 2026.
 - 3.6 Adoption des baux pour le Comité Bellefeuille, le Musée du Rang 2, et la Fabrique St-Jude pour l’année 2026.
 - 3.7 Politique salariale pour les employés municipaux.
 - 3.8 Suivi concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes impayées.
 - 3.9 Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l’année 2026.
 - 3.10 FQM.
 - 3.10.1 Renouvellement de l’adhésion pour l’année 2026.
 - 3.10.2 FQM Services, Coopérative de solidarité – Soutien technique pour l’année 2026.
 - 3.11 Date à déterminer pour une séance extraordinaire pour l’adoption du Plan Triennal d’Immobilisation 2026-2028, ainsi que le budget pour l’exercice financier 2026.
 - 3.12 Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes.
 - 3.13 Correspondance.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 - 4.1 Adoption du budget du Regroupement des services en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi-Ouest pour l’année 2026.
 - 4.2 Entente de la SPCA d’Abitibi-Ouest pour l’année 2026.
 - 4.3 Transport adapté.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 - 7.1 Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion du 18 novembre 2025.
 - 7.2 Présentation du projet intitulé « Centre de plein air à Authier ».
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 - 8.1 Fabrique – Demande de contribution pour la Tournée du Père Noël 2025.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-195-02-12-25

1-ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d’accepter l’ordre du jour en laissant le point varia ouvert, et en ajoutant les points suivants :

- 4.4 Validation des effectifs incendie – Schéma de couverture de risques;
- 4.5 Suivi stationnement de l’OMH;
- 5.1 Achat d’abat poussière.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-196-02-12-25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu d’adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

No-197-02-12-25

3.2 Adoption des comptes.

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes et unanimement résolu d’adopter les dépenses suivantes pour le mois de novembre 2025:

Salaires :	10,485.45\$
Comptes payés :	<u>3,321.19\$</u>
Total :	13,806.64\$

Je certifie qu’il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-01 concernant l’imposition du taux de taxation et de compensation pour l’exercice financier 2026.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

La conseillère Angèle Vachon, par la présente :

- donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-01 concernant l’imposition du taux de taxation et de compensation pour l’exercice financier 2026;
- dépose le projet du règlement 2026-01 intitulé « Règlement 2026-01 concernant l’imposition du taux de taxation et de compensation pour l’exercice financier 2026 ».

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-02 concernant le traitement des élus municipaux.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

La conseillère Véronique Hince, par la présente :

- donne avis de motion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-02 concernant le traitement des élus municipaux;
- dépose le projet du règlement 2026-02 intitulé « Règlement 2026-02 concernant le traitement des élus municipaux ».

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

No-198-02-12-25

3.5 Adoption des quotes-parts de la MRCAO pour l’année 2026.

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par François Deschênes, et unanimement résolu d’adopter les prévisions budgétaires 2026 relatives aux quotes-parts de la MRC d’Abitibi-Ouest pour la municipalité d’Authier.

Quotes-parts 2026	:	68,286.78\$
Autres éléments non inclus aux quotes-parts	:	<u>885.00\$</u>
GRAND TOTAL pour 2026		69,171.78\$

3.6 Adoption des baux pour le Comité Bellefeuille, le Musée du Rang 2, et la Fabrique St-Jude pour l’année 2026.

Les conseillères Angèle Auger et Véronique Hince, et le conseiller Ghislain Désaulniers ne prennent pas part à la discussion, étant membres de la Fabrique.

No-199-02-12-25

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu d’augmenter de 2.5% la location du local pour chaque organisme et ce, pour l’année 2026.

3.7 Politique salariale pour les employés municipaux.

Comme discuté lors de la séance de travail pour la préparation du budget, il fut convenu d’élaborer une politique salariale pour les employés municipaux.

No-200-02-12-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers, et unanimement résolu d’adopter la « Politique salariale pour les employés municipaux » tel que présenté.

3.8 Suivi concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes impayées.

La directrice fait part aux membres du conseil, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes impayées. Certains d’entre eux ont récupéré leur lettre recommandée, et d’autres non. Il est donc nécessaire de faire appel à un huissier pour leur remettre leur lettre recommandée.

NOM DU PROPRIÉTAIRE	MATRICULE ET LOT
Sylvie Baron	5694 30 1098 0 000 0000
Becis Mohamed-Ali	5903 38 4264 0 000 0000
Gilles Chevalier	5299 11 4298 0 000 0000
Gilles Chevalier	5299 21 9697 0 000 0000
Gilles Chevalier	5299 34 3892 0 000 0000
Gilles Chevalier	5397 63 6415 0 000 0000
Émilie Genesse	5298 25 5080 0 000 0000
Louise Desgagnés	5101 65 7616 0 000 0000
Marie-Anne Labrecque	5299 40 9249 0 000 0000
Jérôme Landry	4900 55 7884 0 000 0000
Jérôme Landry	5599 29 0657 0 000 0000
Élizabeth Golanosky	4803 67 3365 0 000 0000
Élizabeth Golanosky – Jean Sayko	5003 37 2983 0 000 0000
John Seyko	4904 73 7558 0 000 0000
John Seyko	5003 37 2983 0 000 0000
Guy Trudel	5199 91 1689 0 000 0000
Jean-Noël Turcot	5199 92 0775 0 000 0000
Jean-Noël Turcot	5199 92 4168 0 000 0000
Guylène Vachon	5299 00 5667 0 000 0000
Guylène Vachon	5299 00 5690 0 000 0000

No-201-02-12-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu de faire parvenir, par huissier, une correspondance aux personnes endettées envers la municipalité pour taxes impayées et qui n’ont pas récupéré leur lettre recommandée.

3.9 Adoption du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l’année 2026.

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune.

No-202-02-12-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Louise Gaudet et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes, et débiteront à 19h30 :

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril
5 mai	2 juin	7 juillet	4 août
1 ^{er} septembre	6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

3.10 FQM.

3.10.1 Renouvellement de l’adhésion pour l’année 2026.

No-203-02-12-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette, et unanimement résolu de renouveler l’adhésion à la FQM pour l’année 2026 au montant de 1,298.75\$ (taxes incluses).

3.10.2 FQM Services, Coopérative de solidarité – Soutien technique pour l’année 2026.

No-204-02-12-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d’acquitter, en janvier 2026, la facture de 8,122.98\$ (taxes incluses) concernant le soutien technique annuel pour l’année 2026 à FQM Services, coopérative de solidarité. Cette facture comprend également la partie pour le Comité Bellefeuille. Une facturation au Comité Bellefeuille est à venir.

3.11 Date à déterminer pour une séance extraordinaire pour l'adoption du Plan Triennal d'Immobilisation 2026-2028, ainsi que le budget pour l'exercice financier 2026.

La date retenue pour la tenue d'une séance extraordinaire est le 15 décembre 2025, à 19h00, dans laquelle il sera adopté :

- Le budget pour l'exercice financier 2026;
- Le Plan triennal d'immobilisations 2026-2028.

3.12 Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes.

No-205-02-12-25

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes, et unanimement résolu de procéder à la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclusivement.

3.13 Correspondance.

Les revues : BâtiVert, et Opération forestière et de scierie (OF).

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

4.1 Adoption du budget du Regroupement des services en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour 2026.

Reporté à la prochaine séance.

4.2 Entente de la SPCA Abitibi-Ouest pour l'année 2026.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier désire prendre entente avec la SPCA d'Abitibi-Ouest :

ATTENDU QUE la SPCA Abitibi-Ouest s'engage envers la municipalité à exécuter les prestations décrites dans l'entente proposée et aux conditions stipulées dans le contrat.

No-206-02-12-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louise Gaudet, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu d'accepter l'entente de la SPCA Abitibi-Ouest comme présentée, et d'acquitter les frais de 1,384.90\$ pour l'année 2026.

4.3 Transport adapté.

Discussion entourant l'organisme en titre. Dossier à suivre.

4.4 Validation des effectifs incendie – Schéma de couverture de risques.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier est desservie par la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier désire mettre à jour les informations relatives aux effectifs disponibles pour répondre à l'alerte initiale sur son territoire, en semaine (de jour et de nuit) ainsi que la fin de semaine;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier confirme que, pour son service incendie :

- Le nombre de pompiers et le temps de mobilisation pour la période de jour (6 h à 18 h) en semaine, demeure à 6 pompiers obligatoire, et de 9 minutes pour le temps de mobilisation;
- Le nombre de pompiers et le temps de mobilisation pour la période de nuit (18 h à 6 h) en semaine, demeure à 6 pompiers obligatoire, et de 9 minutes pour le temps de mobilisation;
- Le nombre de pompiers et le temps de mobilisation pour la fin de semaine, demeure à 6 pompiers obligatoire, et de 9 minutes pour le temps de mobilisation.

No-207-02-12-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'informer la MRC d'Abitibi-Ouest, des changements apportés aux effectifs incendie, pour la municipalité d'Authier, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest.

4.5 Suivi stationnement de l'OMH.

Résolution — Demande au conseil d'administration de l'OMH de l'Arc-en-ciel de revoir sa décision relative au déneigement des stationnements

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation (OMH) situé sur le territoire de la Municipalité possède sept espaces de stationnement, dont trois qui sont actuellement jugées « inutilisées » par les résidents;

	CONSIDÉRANT que le conseil d’administration de l’OMH a récemment adopté une décision visant à cesser le déneigement de ces trois stationnements au cours de la saison hivernale; CONSIDÉRANT que ces stationnements, bien que peu utilisés par les locataires, sont néanmoins essentiels pour les visiteurs, proches aidants, employés de soutien, travailleurs de la santé, et autres intervenants se rendant auprès des résidents; CONSIDÉRANT que l’absence de stationnements accessibles oblige les visiteurs à se garer en bordure de rue; CONSIDÉRANT que le stationnement sur rue est interdit durant la période hivernale pour des raisons de sécurité publique, notamment afin de permettre un déneigement adéquat et sécuritaire du réseau routier municipal; CONSIDÉRANT que cette situation crée un risque accru pour la sécurité des usagers, une contrainte logistique pour les proches aidants et professionnels, ainsi qu’un préjudice pour les résidents de l’OMH; CONSIDÉRANT que la Municipalité a la responsabilité de veiller à la sécurité de ses citoyens et au maintien de conditions minimales favorisant la qualité de vie des personnes âgées et vulnérables vivant dans les ensembles d’habitation sociale;
No-208-02-12-25	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Desaulniers et unanimement résolu : QUE le conseil municipal demande officiellement au conseil d’administration de l’OMH de revoir sa décision de cesser le déneigement des trois stationnements identifiés comme “inutilisés”, et ce, pour toute la durée de la saison hivernale en cours; QUE le conseil municipal demande expressément que ces stationnements soient déneigés afin d’assurer la disponibilité de places sécuritaires pour les visiteurs, proches aidants, professionnels de la santé et autres intervenants qui doivent se rendre auprès des résidents; QUE copie de la présente résolution soit transmise sans délai à la direction générale de l’OMH ainsi qu’à la présidence de son conseil d’administration; QUE la Municipalité réitère son engagement à collaborer avec l’OMH afin de soutenir un environnement sécuritaire, humain et accessible pour les résidents comme pour les intervenants. 5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 5.1 <u>Achat d’abat-poussière.</u> Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu de procéder à l’achat de 25 ballots de calcium en partenariat avec Proulx & Genesse inc. Cet achat sera fait en février 2026. 6-HYGIÈNE DU MILIEU Rien dans cette rubrique. 7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT 7.1 <u>Comité Bellefeuille - Adoption du rapport de la réunion du 18 novembre 2025.</u> Il est proposé par Ghislain Desaulniers, appuyé par Véronique Hince et unanimement résolu d’adopter le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2025 du Comité Bellefeuille. 7.2 <u>Présentation du projet intitulé « Centre de plein air à Authier ».</u> ATTENDU QUE madame Rim Souaied, chargée de projets pour la municipalité d’Authier et de Taschereau, a élaboré un projet intitulé « Centre de plein air à Authier » ; ATTENDU QU’ en collaboration avec la municipalité de Taschereau, la municipalité d’Authier désire explorer le potentiel récréotouristique quatre saisons et que ce projet concerne l’étude de terrain visé pour un « Centre de plein air à Authier » ;

ATTENDU QUE madame Souaied a déposé le projet sur l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) le 18 novembre 2025 puisque c'était la date butoir pour déposer un projet ;

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille appuie le projet.

No-211-02-12-25 POUR CES MOTIFS, il est proposé par François Deschênes, appuyé par Angèle Auger et unanimement résolu que la municipalité d'Authier :

- Accepte le dépôt du projet intitulé « Centre de plein air à Authier » dans le cadre du programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) – Volet Études et Services - Conseils ;
- Appuie le projet intitulé « Centre de plein air à Authier ».

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 Fabrique – Demande de contribution pour la Tournée du Père Noël 2025.

Les conseillères Angèle Auger, Véronique Hince, et le conseiller Ghislain Désaulniers se retirent de la discussion étant membres de la Fabrique.

ATTENDU QUE la Fabrique a organisé une « Tournée du Père Noël » le 30 novembre dernier, et a procédé à une distribution de cadeaux pour les enfants de la municipalité;

ATTENDU QUE la Fabrique fait appel à la municipalité pour un contribution.

No-212-02-12-25 POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louise Gaudet, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu de remettre à la Fabrique, un montant de 300\$ comme don pour leur « Tournée du Père Noël ».

9-PAROLE AU MAIRE

- Adoption des quotes-parts pour les municipalités;
- La Loi 2;
- Transport adapté;
- Coup de pouce – Maintenant par application numérique;
- Sondage aux citoyens à venir concernant les services donnés par la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Schéma de couverture de risques;
- CVMR -fermé 1 samedi sur 2 – Saison hivernale;
- 5 à 7 pour les nouveaux maires (esses).

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Comité Bellefeuille : Informations relatives au compte-rendu du 18 novembre 2025.

Musée École du Rang 2 : Coupure de 12,000\$ sur trois (3) ans.

Régie des déchets : La fermeture de la Régie des déchets est prévue le 31 décembre 2027.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

12-VARIA.

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No-213-02-12-25 **13.1 Clôture de la séance.**

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette, de lever la séance. Madame Cindy Demers, mairesse, décrète la levée de la séance à 22h00.

Cindy Demers, mairesse

Rachel Barbe, greffière-trésorière